

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAINE, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, M. Yvan LEMETEYER, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoit RABEL, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, M. Jean-Michel LERIVRAY excusé (procuration à M. GACEM), Mme Sophie MAO excusée (procuration à M. RABEL), Mme Danielle RENARD.

Secrétaire : M. RAULT.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Demande de dérogation au repos dominical présentée auprès par DECATHLON sans ouverture au public – avis du conseil municipal.

Délibération n° 2018/02/20-01.

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu de M. le Directeur de l'Unité Départementale de la Manche de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi indiquant que la société DECATHLON demande l'autorisation de faire appel à ses salariés le dimanche 25 mars 2018 dans le cadre d'une opération de réaménagement du magasin.

L'avis du conseil municipal est nécessaire dans le cadre de cette demande de dérogation préfectorale au repos dominical sans ouverture au public suivant les dispositions de l'article L. 3132-20 du Code du travail.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention, émet un avis favorable à cette demande.

Personnel communal :

- **Information suite à la commission municipale « ressources humaines » du 25/01/2018 (bilan des entretiens, formations, autorisations d'absences)**

Mme FOUQUET-ALARY dresse le bilan des entretiens annuels individuels avec le personnel communal. Elle indique que la titularisation de M. PETIT interviendra le 1^{er} mars et qu'un agent prépare l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^e classe et une autre le concours d'ATSEM.

Elle fait un point du plan de formation 2018 qui a été transmis au Centre de Gestion ainsi que de la réflexion menée par la commission en vue de la mise à jour des autorisations exceptionnelles d'absences dont le personnel peut bénéficier. Ces deux éléments ont été transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour avis du comité technique paritaire avant délibération du conseil.

- **Création de postes – avancements de grades**

Délibération n° 2018/02/20-02.

Mme le Maire indique que les nouvelles règles issues de la mise en œuvre de l'accord P.P.C.R. (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) font que plusieurs agents communaux sont susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au choix. Elle rappelle que ces avancements de grade sont conditionnés à l'existence des postes correspondants vacants ou à leur création ; les créations de poste relevant de la compétence du conseil municipal. Les inscriptions au tableau annuel d'avancement sont soumises à l'avis de la commission administrative paritaire.

Au vu de ces éléments, des coûts liés aux créations de postes, des deux solutions proposées de la commission et après discussion, le conseil municipal décide de retenir la proposition échelonnant les créations de poste dans le temps et privilégiant les fonctions exercées par les agents (11 voix pour, 2 abstentions, 3 voix pour la solution portant créations de postes pour tous les avancements potentiels).

Il est donc décidé de créer à compter du 1^{er} mai 2018 deux postes :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe à temps complet au service administratif ;
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{re} classe à temps complet au service de la restauration scolaire.

- **Accueil à la mairie – création de poste.**

Délibération n° 2018/02/20-03.

Mme le Maire rappelle que les besoins d'aide à l'accueil du secrétariat de la mairie sont récurrents et qu'il a été fait appel régulièrement au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Manche pour la mise à disposition de contractuels.

Elle propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26/35^e à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Formation de Mme BOUBARNE, agent en CAE**

Délibération n° 2018/02/20-04.

Mme Aurélia BOUBARNE a été recrutée en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi depuis le 1^{er} septembre et assure des fonctions d'agent polyvalent en milieu scolaire. Ce contrat aidé par l'Etat prévoit un volet formation pour l'agent.

Dans ce cadre et après contact et avis favorable de la Mission Locale pour l'Emploi, il est proposé au conseil municipal de prendre en charge une participation au financement de la formation au permis de conduire pour un montant de 600 €.

Après débat sur le type de formation, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, accepte la proposition ; le montant sera versé directement à l'auto-école.

Budget 2018 : ouverture de crédits en section d'investissement.

Délibération n° 2018/02/20-05.

Afin de régler avant le vote du budget primitif des dépenses d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

- Opération 164 « Aménagement VC 40 Sous - Roquet » 2 000.00 €
Compte 2031 frais d'études

Ces crédits seront repris au budget 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Procédure de péril – immeuble situé 24 « le Gué de l'Epine ».

Délibération n° 2018/02/20-06.

Mme le Maire indique que le pignon de la propriété située 24 le Gué de l'Epine s'est écroulé sur la voie publique communale le 18 janvier 2018.

Contact a donc été pris avec la compagnie d'assurances de la commune dans le cadre du contrat « protection juridique » qui préconise de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre d'une procédure de péril ordinaire ou imminent en fonction de l'ampleur du danger.

Afin d'être accompagné juridiquement dans cette procédure, il est proposé au conseil municipal :

- de charger Mme le Maire de toutes les démarches liées à cette procédure et de l'autoriser à signer tout document nécessaire ;
- de valider le recours à Me HUREL, avocat de la SCP CREANCE-FERRETI-HUREL de Caen et de l'autoriser à représenter la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Ecole : projet 2018/2019 – venue de la compagnie du gros nez rouge.

Délibération n° 2018/02/20-07.

Mme le Maire fait part du courrier du directeur de l'école faisant part du projet de venue de la compagnie du gros nez rouge pour mettre en place des activités autour du cirque comme cela avait déjà eu lieu il y a quelques années.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer la somme habituelle de 10 € par élève pour ce projet qui concernera tous les élèves scolarisés en 2018/2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Questions diverses.

- Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de partenariat entre la commune et la société AXA pour l'organisation d'une réunion de promotion d'une offre santé ; estimant que la commune n'a pas à intervenir dans ce domaine commercial. Si cette société d'assurances le souhaite, elle peut louer la salle communale aux conditions tarifaires habituelles.

M. Yohan CAPITAINE, devant partir, quitte la séance.

- Mme le Maire fait part des devis signés en investissement dans le cadre de la délégation marchés publics.

- M. BLIER fait part des permis de construire déposés depuis la dernière réunion.

- Mme le Maire fait part des remerciements reçus de l'association TC VAL suite à la 10^e édition de la Course des Pèlerins pour la mise à disposition des équipements.

- Réunion d'information sur les compteurs LINKY : suite à la réunion qui a eu lieu à l'intention des membres du conseil le 15 février, Mme le Maire indique qu'elle demandera l'organisation d'une permanence par les services d'ENEDIS lorsque la période exacte de déploiement sur la commune sera connue.

- Prochain conseil : il aura lieu le 20 mars.